

Classement CCEK

Titre L'approche/principe de précaution

Type Dossiers Environnementaux

Date D'ouverture recu 2002

Notes Document qui définit ce qu'est l'approche de principe de précaution



Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK)
Case postale 1093
Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5



Depuis le début de l'année 2000, le Gouvernement poursuit une initiative fédérale pour discuter de la mise en oeuvre de l'approche/le principe de précaution dans les programmes réglementaires à teneur scientifique. Ce travail se situe parmi d'autres initiatives fédérales sur la gestion des risques dans le secteur public.

Veuillez trouver ci-joint trois documents sur *Une perspective canadienne sur l'approche/principe de précaution*.

Ce document est l'aboutissement des efforts d'un groupe de travail pluri-ministériel en raison de la popularité et de l'importance de plus en plus grande que revêt l'approche/le principe de précaution. Ce document représente une étape importante dans l'établissement d'un cadre fédéral propre à lui assurer davantage de cohérence et d'uniformité partout au Canada.

L'approche/principe de précaution est une démarche particulière faisant partie de la gestion des risques dont le fondement est scientifique. Elle part du principe que l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer les décisions, s'il y a danger de préjudice grave ou irréversible.

Cependant, il importe d'avoir des repères et des garanties à propos des conditions dictant les mesures à prendre. Ces repères et garanties sont particulièrement importants lorsqu'une décision doit être prise au sujet d'un risque de préjudices graves ou irréversibles dans un contexte de profonde incertitude scientifique.

L'approche/le principe de précaution intervient principalement lors de l'élaboration des options et de la prise de décision et fait appel en bout de ligne au jugement, éclairé par les valeurs et les priorités. De fait, le Canada applique depuis longtemps l'approche/principe de précaution dans les programmes à teneur scientifique portant sur la santé, la sécurité, l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

Le présent document de travail propose des « principes directeurs » susceptibles de donner une cohérence générale à l'application de l'approche de précaution dans le processus décisionnel de gestion du risque scientifique au sein de l'État. Ces principes pourraient constituer la pierre angulaire d'un cadre fédéral d'application visant quatre objectifs :

- Rendre plus prévisible, plus crédible et plus cohérente l'approche de précaution au Canada en s'assurant qu'elle est adéquate, raisonnable et coût-efficace.
- Assurer un processus décisionnel solidement fondé au gouvernement fédéral tout en maintenant au minimum les crises et les controverses inutiles et en capitalisant sur les possibilités existantes.





- Faire en sorte que le public et les groupes d'intérêts privés au Canada et à l'étranger éprouvent une plus grande confiance que le processus décisionnel fédéral est juste, équitable et rigoureusement appliqué.
- Rendre le Canada mieux en mesure d'influer sur les normes et les modalités d'application internationales de l'approche/le principe de précaution.

Le Gouvernement distribue ce (ces) document(s) aux Canadiens et aux intervenants à l'étranger pour les informer sur l'approche de précaution et savoir ce qu'ils pensent des concepts, principes directeurs et proposés.

Votre point de vue et vos commentaires sont importants. Nous vous invitons à nous contacter soit par écrit ou par courrier électronique d'ici la fin mars 2002. Si vous voulez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Robert Stranks à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Pour obtenir des textes imprimés supplémentaires, vous pouvez contacter: Robert Stranks (rob.stranks@ec.gc.ca Tel.: (819) 994-2370, Fax.: (819) 997-0709). Des copies des documents de travail dans les deux langues officielles peuvent aussi être obtenues aux sites web ministériels ci-nommés. Si vous souhaitez nous transmettre vos commentaires, suivez les indications fournies sur les sites web.

Agriculture et Agroalimentaire Canada : www.agr.ca
Agence canadienne d'inspection des aliments : www.inspection.gc.ca
Ministère des Pêches et des Océans : www.dfo-mpo.gc.ca
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :
www.dfait-maeci.gc.ca
Environnement Canada : www.ec.gc.ca
Santé Canada : www.hc-sc.gc.ca
Industrie Canada : www.ic.gc.ca
Ressources naturelles Canada : www.nrcan.gc.ca





Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK)
Case postale 1093
Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5



Towards the beginning of 2000, the Government began work on a federal initiative to discuss the application of the precautionary approach/principle in science-based regulatory programs. This initiative is in line with the Government's objective of strengthening risk management practices across the federal public service.

Please find enclosed three documents on a "*A Canadian Perspective on the Precautionary Approach/Principle*".

This material was developed through the efforts of a multi departmental working group in response to the increasing profile and importance of the precautionary approach/principle in risk management decision making. It is an important step towards establishing a federal framework for coherent and consistent application of the precautionary approach in Canada.

The precautionary approach / precautionary principle is distinctive within science-based risk management. It recognizes that the absence of full scientific certainty shall not be used as a reason to postpone decisions when faced with the threat of serious or irreversible harm. However, guidance and assurance are required as to the conditions governing the decisions that will be made. Guidance and assurance are particularly needed when a decision must be made regarding a risk of serious or irreversible harm about which there is significant scientific uncertainty. The precautionary approach / precautionary principle primarily affects the development of options and the decision phases, and is ultimately guided by judgement, based on values and priorities. Indeed, Canada has a long-standing history of implementing the precautionary approach in science-based programs of health and safety, environmental protection and natural resources conservation.

This discussion paper outlines proposed "guiding principles" to support overall consistency in how the precautionary approach is used in science-based risk decision-making in government. These principles would constitute the key elements of a federal framework for the precautionary approach. Such a framework would have four purposes:

- To improve the predictability, credibility and consistency of Canadian federal precautionary approaches to ensure they are adequate, reasonable and cost-effective.
- To support sound federal government decision-making while minimizing crises and unnecessary controversies, and capitalizing on opportunities.





- To increase the confidence of public and private stakeholders, in Canada and abroad, that federal precautionary decision-making is rigorous, sound and credible.
- Increase Canada's ability to positively influence international standards and applications of the precautionary approach.

The government is distributing this material to stakeholders through various fora, with the objective of providing information about the precautionary approach and soliciting reaction to the concepts, principles and guidance reflected therein.

Your views and comments are important. You are invited to submit comments either electronically or in writing to the undersigned before the end of March, 2002. Should you wish to discuss this further, please do not hesitate to contact the individual listed below.

For additional hard copies please contact Robert Stranks (rob.stranks@ec.gc.ca Tel.: (819) 994-2370, Fax.: (819) 997-0709). Copies of the discussion document in both official languages have also been posted on the departmental web sites listed below. If you wish, feedback may be provided through the web sites; additional information on how to do this is provided on line.

Agriculture and Agri-Food Canada: www.agr.ca

Canadian Food Inspection Agency: www.inspection.gc.ca

Department of Fisheries and Oceans: www.dfo-mpo.gc.ca

Department of Foreign Affairs and International Trade: www.dfait-maeci.gc.ca

Environment Canada: www.ec.gc.ca

Health Canada: www.hc-sc.gc.ca

Industry Canada: www.ic.gc.ca

Natural Resources Canada: www.nrcan.gc.ca

